

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

<b>Cadre réservé à l'autorité environnementale</b>		
Date de réception : <b>24.05.17</b>	Dossier complet le : <b>30.05.17</b>	N° d'enregistrement : <b>F09317 P0159</b>

**1. Intitulé du projet**

Aménagement du littoral de Sainte Maxime - Plage de la Croisette

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Commune de SAINTE MAXIME

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M Vincent MORISSE (Maire)

RCS / SIRET

2 | 1 | 8 | 3 | 0 | 1 | 1 | 5 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 8

Forme juridique Commune

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière.	a) Ouvrages et aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion et travaux maritimes susceptibles de modifier la côte par la construction notamment de digues, de môles, de jetées, d'enrochements, d'ouvrages de défense contre la mer et d'aménagements côtiers constituant un système d'endiguement. b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Une étude relative à l'évolution des traits de côtes, montre qu'entre 1889 et 2004, en dehors de la plage du Centre-Ville qui ne cesse de s'agrandir, la plupart des plages de la commune de Sainte-Maxime subissent une forte érosion.

Depuis les années 80 la commune réalise plusieurs ouvrages de protection contre ce phénomène.

En 2016 la commune de Sainte Maxime fait évaluer l'incidence des différents ouvrages réalisés sur le littoral dont l'objectif est de déterminer les possibilités d'améliorer et de compléter les dispositifs de protection contre l'érosion du littoral afin de préserver les plages de la commune et l'activité économique qui en découle.

Parmi les plages concernées, la plage de la Croisette, la plus au sud du littoral de la commune est une des plus touchées.

Suite aux diagnostics, différents travaux et aménagements ont été préconisés pour améliorer la situation :

Reprise des épis et du perré en enrochements, aménagements de 4 digues sous-marines (1 en enrochements et 3 en géotextile).

Le projet prévoit également la reprise de l'émissaire et l'amélioration des infrastructures adaptés aux personnes à mobilité réduite.



#### 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet de réaménagement de la plage de la Croisette sont de :

- \* Protéger les usagers de la route des projections de galets en mettant en place une digue sous-marine en enrochements au nord qui réduit la force des vagues,
- \* Reprendre le perré en haut de plage pour éviter l'affaissement de la route (actuellement visible),
- \* Reprendre les épis nord, central et sud, déstructurés, dont le rôle dans le maintien de la plage a été démontré,
- \* Réduire l'érosion de la partie sud de la plage de la Croisette (composée de sable) en mettant en place trois digues sous-marines en géotextile qui réduisent la force des vagues et qui empêchent le départ du sable vers le large,
- \* Redessiner et élargir la plage de sable par un rechargement,
- \* Faciliter l'accès de la plage aux PMR en améliorant les infrastructures proposées (douches et accès à la plage).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de génie civil seront réalisés après la mise en place des installations de chantier, des mesures de protection de l'environnement (filet anti-MES, suivi de la turbidité, ...) et de la réalisations des études études d'exécution, des levés bathymétriques et topographique.

Réfection des épis nord, central et sud et du perré :

- \* Dépose enrochements ;
- \* Souille par voie terrestre ;
- \* Apport et mise en place d'un géotextile (500g/m<sup>2</sup>) et des enrochements (5 à 7 t pour les épis et 1 à 3 t pour le perré).

Réalisation de la digue sous-marine en enrochements -125 ml :

- \* Terrassement sous eau par voie maritime pour assise digue sous-marine
- \* Fourniture et pose d'un géotextile (500g/m<sup>2</sup>), de filtre (500/800kg), d'enrochements (5 à 7 tonnes) par voie maritime

Réalisation des digues sous-marine en géotextiles - 100 + 40 + 85 ml :

- \* Fourniture et pose de tapis anti affouillement en géotextile
- \* Fourniture et remplissage des structures tubulaires en géotextile avec du sable pompé du site ou issus du Préconil ou d'apport
- \* Pose des structures tubulaires 100+40+85ml

Reprise de l'émissaire

- \* dépose et évacuation de structures béton armé, de palplanches et d'enrochements ;
- \* Pose d'enrochements 1 à 3 tonnes avec bétonnage de ceux de l'amorce ;
- \* Pose d'un ponton aluminium et platelage bois sur pieux métalliques.

Création d'une douche PMR avec habillage (mobilier urbains, plantation, arrosage) + terrasse en bois + tapis PMR d'accès à la mer

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les infrastructures projetées constituées d'enrochements, ont été dimensionnées pour une durée de vie de 35 ans, permettant de protéger de houles d'occurrence cinquante ans. Aucun entretien périodique n'est à prévoir, mais une inspection devra être organisée après chaque fort tempête pour vérifier la tenue et la stabilité de l'ouvrage.

Les digues en géotextiles sont plus sensibles aux agressions mécaniques et chimiques et nécessitent une visite succincte biennale pour s'assurer de leur bon état. Si nécessaire des travaux de réparation peuvent être menés sur place. En cas de dégâts non réparables, le remplacement d'une sous-structure tubulaire est possible (plusieurs sous-structures constituent une digue).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- \* Autorisation au titre de la loi sur l'eau
- \* Demande de concession d'utilisation du DPM en dehors des ports
- \* Formulaire d'évaluation des incidences NATURA 2000
- \* Mise en compatibilité du PLU

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Emprise totale de la plage (toute surface émergée + hors rechargement en sable)	13 458 m <sup>2</sup>
- Longueur totale de la plage comprenant les épis en enrochements	952 ml
- Surfaces des trois digues sous-marines en géotextiles ( 100+40+85ml )	3 300 + 1 925 + 2 850 m <sup>2</sup>
- Surface digue sous-marine en enrochements	3 600 m <sup>2</sup>
- Hauteur d'eau entre les digues et la surface	1.0 m
- Linéaire perré à reprendre	163,5 ml
- Accès et/ou douche PMR	2 unité

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long. ° ' " Lat. ° ' "
* Commune de Sainte Maxime * Plage de la Croisette	<p><i>Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :</i></p> <p>Point de départ : Long. 0 6 ° 3 7 ' 3 1 " 53E Lat. 4 3 ° 1 7 ' 5 4 " 12N                      Point d'arrivée : Long. 0 6 ° 3 7 ' 4 9 " 04E Lat. 4 3 ° 1 8 ' 1 8 " 29N                      Communes traversées :                      Commune de Sainte Maxime</p>

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune littorale de Sainte Maxime
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation approuvé le 09/02/2001 (en cours de révision) PPR Feu de forêt - Dispositions rendues immédiatement opposables le 18/12/2013 Zone de sismicité faible 2
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe : * à 2.2 km au sud du site Natura 2000 terrestre FR9301622 - La plaine et le massif des Maures, * à 4.8 km au nord du site Natura 2000 marin FR9301624 - Corniche varoise
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les digues sous-marines en géotextiles nécessiteront un apport en sable : de 17 436 m <sup>3</sup> (issus du dragage du Préconil). Les aménagements en enrochements nécessiteront un apport de blocs de 12 384 m <sup>3</sup> (issus de carrière)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les épis ne seront pas élargis et les digues sous-marines seront implantées sur des zones sableuses, exempte d'herbier d'espèce protégée. Les enrochements ou les structures tubulaires en géotextiles se localisent à plus de 10 m des premières tâches d'herbiers de Posidonies.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place des aménagements pour réduire l'érosion de la plage de la croisette n'impactera pas les sites Natura 2000 situés au nord et au sud de la zone projet. Un formulaire d'évaluation des incidences sera produit pour le démontrer.



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les digues sous-marines, d'une surface totale au sol d'environ 11 675 m <sup>2</sup> , seront créées dans un espace naturel marin. Leur aménagement sera pris en compte dans l'organisation de la navigation sur le plan d'eau mais également des activités nautiques et de plage .
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les infrastructures projetées ont été créées afin de limiter les impacts de l'érosion sur le littoral communal.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les digues sous-marines, arasées à -1 m, sont non visibles. Les épis seront repris selon leur organisation actuelle et les enrochements d'apport seront similaires aux existants. Un aménagement paysager spécifique est prévu pour s'assurer de l'intégration visuelle de la douche accessible aux personnes à mobilité réduite.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités pratiquées sur la plage de la Croisette et sur le plan d'eau seront réorganisées mais conservées. En réduisant les pertes de sable et de galets de la plage de la Croisette, le projet permet de maintenir une plage et ainsi les activités qui s'y pratiquent.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

L'aménagement de la plage de la Croisette est spécifique et adapté au secteur. Les effets sont ciblés et n'auront pas d'influence sur les autres plages du littoral de Sainte Maxime.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mesures de réduction ou de suppression liées aux travaux

- Mesures spécifiques au chantier : \* Récupérer et évacuer vers des lieux adaptés les eaux souillées et les déchets ; \* Limiter le gabarit des engins de chantier ; \* Limiter et adapter les sources lumineuses ; \* Choisir judicieusement les entreprises qui réaliseront les travaux (ces dernières devront justifier de leurs méthodes de travail au regard de la réduction des nuisances sur l'environnement).
- Baliser les zones de travaux sur terre et en mer.
- Mettre en place une organisation et des systèmes assurant la protection de l'environnement terrestre et marin (confinement des zones d'intervention, suivi de la turbidité, implantation des zones de chantier sur une structure imperméable, gestion des engins et des déchets, ...).
- Définir les périodes d'intervention hors période de forte fréquentation et intervenir de manière à limiter les gênes des riverains et des activités alentours.

Mesures de réduction ou de suppression liées à la consommation des habitats

- Proposer une organisation des plages et des plans d'eau assurant le maintien voire l'optimisation de l'ensemble des activités.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aménagement de la plage de la Croisette s'inscrit dans un programme communal visant de préserver les plages de la commune et les activités économiques qui en découlent.

Le choix de l'implantation des différentes infrastructures a été dicté par leur rôle mais également par la configuration du site. La réalisation des ouvrages de réduction de la force des houles va entraîner un changement d'affectation d'environ 12 000 m<sup>2</sup> d'espace naturel maritime. Les impacts qui en découlent ont été étudiés et des mesures d'atténuations sont prévues en phase de réalisation et également en phase d'exploitation.

L'élaboration d'une évaluation environnementale permettrait de présenter ces impacts et mesures mais surtout les effets positifs du projet d'aménagement du littoral de Sainte Maxime - Plage de la Croisette .

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Sainte Maxime

le,

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Le Maire  
*Vincent MORISSE*  
Vincent MORISSE -

